



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : le lundi 16 juin 2025

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Mireille ARCHIMBAUD, Frédéric BOUILLAND, Florence FAYE, Mireille GAYARD, Gilles GUERET, Bruno LAURENT, Guillaume MARTINEZ

Absent excusé ayant donné pouvoir : Sandrine MANLHIOT à Florence FAYE

Absents : Célia CONTAMINE, Christelle GARDETTE.

Secrétaire : Frédéric BOUILLAND

Délibération n°2025-25- SP le 24/06/2025

Objet : Rapport annuel du SIREG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des activités de l'année 2024 du SIREG (Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa Région) conformément à l'article L5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération n°2025-26 - SP le 24/06/2025

Objet : Demande de fonds de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux de rénovation de deux appartements situés dans l'ancien presbytère
- Modification du plan de financement – Complète la délibération n°2024-68

Vu la délibération n°2024-68 autorisant Monsieur le Maire à demander un fond de concours pour les travaux de rénovation de deux appartements situés dans l'ancien presbytère pour un montant de 25.453,00 €,

Vu l'arrêté attributif de DETR 2025,

Considérant que le plan de financement annexé à la délibération n°2024-68 n'est pas complet et ne reflète pas l'ensemble des travaux

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier ce plan de financement.

Les points suivants sont modifiés :

Commune d'ORBEIL - Séance du 23 juin 2025**Décisions**

- Electricité Appartement n°1 passe de 1.503,00 € HT à 1.909,00 € HT
- Electricité Appartement n°2 passe de 1.252,00 € HT à 1.524,00 € HT
- Suppression du caisson dans l'appartement n°2 soit – 340,00 € HT
- Ajout de la pompe à chaleur de l'appartement n°3 pour un montant de 5.242,00 € HT

Le montant total des travaux passe de 84.845,60 € HT à 90.925,60 € HT avec une demande fond de concours pour un nouveau montant de 31.823,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un nouveau dossier de fonds de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire
- **DE VALIDER** le plan de financement annexé

Synthèse des différentes participations au projet**PROJET :****Rénovation de deux appartements dans l'ancien presbytère**

Dépenses HT	Recettes
<u>Rénovation de deux appartements dans l'ancien presbytère :</u>	<u>Aides publiques (indiquer le détail (origine et montant) de toutes les subventions obtenues) :</u>
Gros-Œuvre : Maison ABC 63.045,46 €	DETR 2025 : 27.278,00 €
Electricité Appart n°1 : Furetas 1.909,00 €	Fond de concours AGGLO : 31.823,00€
Electricité Appart n°2 : Furetas 1.524,00 €	<u>Part communale : 31.824,60€</u>
Menuiserie Porte des appartements 2.611,72 € Porte d'entrée couloir 1.312,42€	
Pompe à chaleur Appart n°1 Roubeyrie 8.796,00 €	
Pompe à chaleur Appart n°2 Roubeyrie 5.985,00 €	
Pompe à chaleur Appart n°3 Roubeyrie 5.742,00 €	
TOTAL : 90.925,60 €	TOTAL : 90.925,60 €

Délibération n°2025-27- SP le 24/06/2025

Objet : Vente d'une parcelle à Perthus Haut

- **Modification de la délibération n°2023-24**

Vu la délibération n°2023-24 permettant la vente d'une parcelle située à Perthus sous certaines conditions,

Considérant que le prix de vente n'est pas représentatif au vu de la nature du terrain,

Monsieur le Maire demande de modifier la condition de prix prévue à la délibération n°2023-24. Il propose de vendre le terrain à 75 € au m² au lieu du prix constructible.

Les autres propositions restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** un prix de vente à 75 € au mètre carré.

La présente séance du 23 juin 2025 comporte 3 délibérations numérotées de 25 à 27 comme suit :

Délibération n°2025-25 : Rapport annuel du SIREG

Délibération n°2025-26 : Demande de fonds de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux de rénovation de deux appartements situés dans l'ancien presbytère

- Modification du plan de financement – Complète la délibération n°2024-68

Délibération n°2025-27 : Vente d'une parcelle à Perthus Haut

- Modification de la délibération n°2023-24